



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 7 JUIN
1990, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Gilles Plante, conseiller suppléant
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

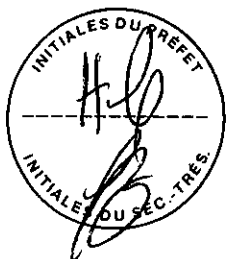
Etaient absents :

Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller (remplacé par
monsieur Gilles Plante)
Monsieur Marcel Dulude, conseiller (remplacé par
monsieur Jean-Claude Beaudoin)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait
également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraor-
dinaire du 10 mai 1990
3. Avis de motion : projet de règlement habilitant la
M.R.C. à exploiter un système de gestion des déchets
4. Conférence des maires de la Rive-Sud
5. Protocole d'entente : Les Placements Arclo
6. Relevé visuel des berges
7. Périmètres d'urbanisation : négociations avec la
C.P.T.A.Q.
8. Demandes d'appui
 - 8.1. M.R.C. de Thérèse de Blainville
 - 8.2. Mouvement écologique du Haut-Richelieu
9. Bordereau des comptes à payer



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

10. Correspondance
11. Affaires publiques
12. Divers
13. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

90-06-070

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que
déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points
suivants :

- 3.1. Avenir de la M.R.C.
- 11.1. L'herbe à poux

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAOR-
DINAIRE DU 10 MAI 1990

90-06-071

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire
du 10 mai 1990 soit et est adopté, tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3. AVIS DE MOTION : PROJET DE REGLEMENT HABILITANT
LA M.R.C. A EXPLOITER UN SYSTEME DE GESTION DES
DECHETS

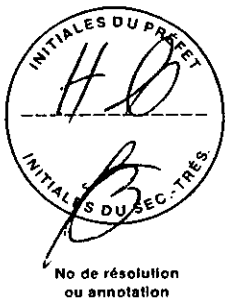
Lors de la seconde journée d'étude sur la gestion des
déchets, regroupant une soixantaine d'élus municipaux, il
a été retenu que la M.R.C. devait être l'organisme respon-
sable de la gestion des déchets plus particulièrement en
ce qui concerne la disposition.

A ce titre, la M.R.C. a fait parvenir à chaque municipalité
un projet de règlement par lequel la municipalité habilite
la M.R.C. à exploiter un système de gestion des déchets.

De son côté la M.R.C. doit adopter un règlement par lequel
elle accepte cette habilitation déléguée par les municipa-
lités locales. Pour ce faire un avis de motion doit être
déposé :

90-06-072

AVIS DE MOTION, EST PAR LES PRESENTES, DONNE PAR MONSIEUR
BERNARD GAGNON A L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SEANCE DU
CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT HABILITANT
LA M.R.C. A EXPLOITER UN SYSTEME DE DISPOSITION DES
DECHETS.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Donné ce jour, par monsieur Bernard Gagnon, la copie du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Suite aux échanges découlants de ce projet de règlement, les membres du Conseil discutent de la question des déchets domestiques dangereux et la résolution suivante est déposée :

90-06-073

ATTENDU QUE certaines municipalités ont étudié un projet de cueillette des déchets domestiques dangereux;

ATTENDU QU'une telle cueillette s'avère très onéreuse et que de ce fait il y aurait lieu d'étudier le projet sur une base régionale;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU DE demander au directeur général de soumettre, à la prochaine séance du Conseil, un rapport relativement à un projet de cueillette de déchets domestiques dangereux sur l'ensemble du territoire de la M.R.C..

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.1 Avenir de la M.R.C.

Monsieur Bernard Gagnon suggère que le Conseil débattenne, lors d'une prochaine séance, toute la question des pouvoirs actuels et futurs de la M.R.C..

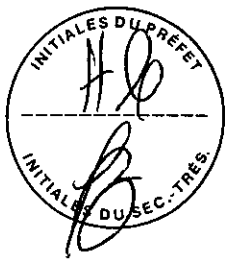
Les membres du Conseil conviennent de discuter du sujet au début de l'automne lors des réflexions relatives aux prévisions budgétaires 1991.

POINT 4. CONFERENCE DES MAIRES DE LA RIVE-SUD

Lors de la dernière séance du Conseil, monsieur Roger Ferland, maire de Longueuil, a présenté un projet relativement à la création d'une Conférence des maires de la Rive-Sud.

Il avait été alors convenu qu'avant que les municipalités prennent position, le sujet serait d'abord discuté à la table du Conseil de la M.R.C. afin de connaître l'orientation de chaque municipalité.

De ce fait, chacun des membres du Conseil donne son point de vue sur la question.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

90-06-074

POINT 5. PROTOCOLE D'ENTENTE : LES PLACEMENTS ARCLO

ATTENDU le jugement rendu le 25 septembre 1989 par l'Honorable juge Deblois, de la Cour supérieure, qui oblige "Les Placements Arclo Inc." à remettre les lieux en état, sur une partie de sa propriété à l'île Ste-Marie, et ce, suite à du remblayage en zone inondable;

ATTENDU la volonté de "Les Placements Arclo inc." d'exécuter ledit jugement selon ses conclusions;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été déposé au Conseil à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'accepter le protocole d'entente tel que déposé en y apportant les modifications suivantes :

- . article 2 : enlever le nom de l'arpenteur-géomètre.
- . article 3 : exiger que "Les Placements Arclo inc." dépose des garanties monétaires avant de procéder aux travaux.

D'autoriser le préfet et le coordonnateur à l'aménagement à signer le protocole d'entente avec "Les Placements Arclo inc." dans la mesure où les modifications demandées auront été apportées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6. RELEVÉ VISUEL DES BERGES

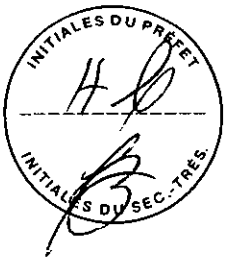
Tel que demandé par le Conseil, en novembre dernier, la M.R.C. a procédé le premier juin à un relevé vidéo de l'ensemble des berges du Richelieu, sauf pour une section des berges dans la partie sud de Carignan. Le tout a été réalisé sur cassettes "Betamax" qui seront reproduites sur quatorze (14) cassettes VHS, d'une durée d'une trentaine de minutes chacune.

POINT 7. PERIMETRES D'URBANISATION : NEGOCIATIONS AVEC LA C.P.T.A.O.

90-06-075

ATTENDU QUE conformément à l'article 69.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déposé à la Commission du territoire agricole une demande de révision de la zone agricole;

ATTENDU QUE ladite demande a été adressée à la Commission en avril 1989;



No de résolution
ou annotation

90-06-075
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la Commission, après étude du dossier, a soumis une première proposition à la M.R.C. en avril 1990;

ATTENDU QUE suite au dépôt de cette première proposition le Conseil de la M.R.C., et des représentants des municipalités locales, ont rencontré les commissaires afin que la Commission reconsidère sa position;

ATTENDU QUE cette rencontre a eu lieu le 26 avril dernier et que depuis lors la Commission ne nous a formulé aucune autre proposition;

ATTENDU QU'il est nécessaire de statuer le plus tôt possible sur la nouvelle délimitation de la zone agricole afin de permettre aux municipalités de structurer leur développement urbain

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, DE demander à la Commission de protection du territoire agricole de soumettre une nouvelle proposition dans les plus brefs délais.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. DEMANDES D'APPUI

8.1 M.R.C. de Thérèse de Blainville

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5.4.4 de la Loi sur l'assurance-chômage, il est prévu que la rémunération imposable soit divisée par cinquante-deux (52) semaines pour fins de calcul et qu'il en résulte une perte de revenus escomptés;

ATTENDU QUE la rémunération des élus est exclue de cotisation à l'assurance-chômage et, en conséquence, les élus ne peuvent se prévaloir de prestation à la cessation d'un mandat et que de façon contradictoire la même Loi inclut cette rémunération dans le calcul des revenus en période de chômage

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU D'appuyer la M.R.C. de Thérèse de Blainville à l'effet que la rémunération des élus constitue une compensation pour services rendus, et surtout une forme de remboursement pour dépenses réelles ou perte de revenus d'emploi, et que les sommes en cause ne devraient pas être considérées dans le calcul des prestations de chômage.



No de résolution
ou annulation
90-06-076
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ADOpte MAJORITAIREMENT messieurs Jean-Claude Beaudoin, Pierre Beauregard, Bernard Gagnon et Gilles Plante, représentant 42,49% du vote, compte tenu que la population a voté contre la résolution.

8.2 Mouvement écologique du Haut-Richelieu

90-06-077

ATTENDU QUE les villes de Saint-Jean sur Richelieu et Saint-Luc favorisent la plantation de brise-vent végétaux le long de l'autoroute 35;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec applique, en ce sens, le programme "Forêt-Voir" le long de l'autoroute 40;

ATTENDU QU'il serait avantageux qu'un tel programme s'applique également le long de l'autoroute 35 afin de réaliser la plantation de brise-vent

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU DE demander au ministère des Transports de rendre accessible aux municipalités riveraines de l'autoroute 35 le programme "Forêt-voir".

De demander aux municipalités de notre territoire, traversées par l'autoroute 35, d'adopter une réglementation de façon à conserver intégralement une lisière de bosquets le long de ladite autoroute.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

90-06-078

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #90-05, de chèque #3648 à chèque #3671 et chèque #S2364 à chèque #S2398 pour un montant total de 33 614,23 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. CORRESPONDANCE

90-194 03-04-90 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE DAVID, directeur général, M.R.C. PAPINEAU, transmettant la résolution numéro 90-03-67 concernant la fiscalité scolaire versus la fiscalité municipale.

90-195 03-04-90 Lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q., transmettant une première proposition de zone agricole révisée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-196 18-04-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, M.A.P.A.Q., concernant un glissement de terrain sur la rivière Amyot dans la municipalité de la paroisse de Saint-Denis.
- 90-197 19-04-90 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, concernant le périmètre d'urbanisation - C.P.T.A.Q..
- 90-198 20-04-90 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 04-90-15 concernant la nomination d'un représentant sur le C.C.A..
- 90-199 23-04-90 Lettre de MADAME CELINE VERRET, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, concernant la signature de l'entente inter-municipale sur une étude de faisabilité d'un Centre de tri.
- 90-200 24-04-90 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q. adressée à MADAME PIERRETTE DUBUC, vice-présidente, ASSOCIATION DES CITOYENS ET AMIS DE MONT SAINT-HILAIRE, relativement à la révision de la zone agricole.
- 90-201 02-05-90 Lettre de MONSIEUR DENIS JAURON, LE GROUPE TECKNIKA, URBANITEK INC., transmettant un exemplaire des projets de plan et règlements d'urbanisme de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 90-202 04-05-90 Lettre de MADAME LUCILLE ROSS-VINCELLI, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE THERESE DE BLAINVILLE, transmettant la résolution 90-34 concernant la Loi sur l'assurance-chômage et les élus municipaux
- 90-203 04-05-90 Copie de la lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, U.M.R.C.Q., adressée à MONSIEUR ROBERT BOURASSA, concernant le financement scolaire.
- 90-204 04-05-90 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS BAULNE, ASSEMBLEE NATIONALE, concernant une rencontre plénière avec les maires de la Montérégie sur le thème : "Le pacte fiscal entre les municipalités et le gouvernement du Québec".
- 90-205 04-05-90 Lettre de MONSIEUR ROBERT DESCHAMPS, MARCEL GENEREUX & ASSOCIES INC., concernant le dossier Normand Bonneville.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-206 07-05-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., transmettant les documents relatifs à une campagne de promotion nationale et régionale en rapport au dossier du financement scolaire.
- 90-207 08-05-90 Lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, fonctionnaire désigné, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant un constat d'infraction et mise en demeure adressé à Conrad Handfield et dont aucune réponse de la part de ce dernier.
- 90-208 08-05-90 Copie de la lettre de MONSIEUR PHILIPPE THIBODEAU, coordonnateur, MOUVEMENT ECOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU, adressée aux municipalités de Saint-Luc et Saint-Jean-sur-Richelieu concernant leur appui à la plantation de brise-vents naturels le long de l'A-35.
- 90-209 08-05-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant le Sommet sur le développement économique régional.
- 90-210 10-05-90 Lettre de MONSIEUR LAURENT TREMBLAY, directeur recherche et développement, ENVIRONNEMENT CANADA, transmettant le plan directeur relié au canal de Chambly.
- 90-211 10-05-90 Lettre de MESSIEURS YVES TOUSIGNANT, et RAYMOND MILETTE, D.S.C. HONORE-MERCIER INC., concernant une réunion d'information et de formation tenue le 15 mai 1990 au D.S.C..
- 90-212 11-05-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre M.A.M., concernant le programme d'aide financière au fonctionnement.
- 90-213 11-05-90 Lettre de MADAME CAROLE MEUNIER, agronome, FEDERATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, concernant la révision de la zone agricole de la M.R.C.V.R..
- 90-214 14-05-90 Communication par télécopieur de U.M.R.C.Q., transmettant le projet d'ordre du jour du Sommet sur le développement.
- 90-215 14-05-90 Lettre de MADAME BERENICE LEGAULT, directrice, CENTRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT, offrant leur service en formation.
- 90-216 14-05-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL PAGE, ministre, M.A.P.A.Q., autorisant la prise en charge et le paiement par le Ministère concernant le drainage dans le ruisseau Beloeil, branches 7 et 8 dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-217 15-05-90 Copie conforme de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, adressée au MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant la résolution 90-125 demandant une extension de délai pour adopter leur plan d'urbanisme.
- 90-218 15-05-90 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, transmettant un projet de protocole d'entente dans l'affaire : "M.R.C.V.R. c. Les placements A. L'Ecuyer inc.
- 90-219 16-05-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant l'assemblée générale spéciale des membres, et ce, dans le but de se prononcer sur la refonte des règlements généraux de l'Union.
- 90-220 17-05-90 Lettre de Me PAUL ADAM, avocat, HEBERT, DENAULT, DELISLE, AVOCATS, concernant l'affaire M.R.C.V.R. et Ville de Chambly c. Richard et Louis Bégin.
- 90-221 18-05-90 Lettre de MONSIEUR MARIUS DUPUIS, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DU TRAVAIL, concernant les activités d'inspection du ministère du travail au cours de la saison estivale 1990 en regard à l'application du règlement sur la sécurité dans les bains publics (S-3, r.3).
- 90-222 18-05-90 Lettre de MONSIEUR ROBERT MIDDLEMISS, ministre délégué, M.A.P.A.Q., concernant les séances de consultation publique sur la révision des zones agricoles.
- 90-223 18-05-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS DES-ROSIERS, président, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, concernant une rencontre avec les députés pour obtenir leur appui aux cinq conditions de la reprise du dialogue avec le gouvernement face à la fiscalité municipale.
- 90-224 22-05-90 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, PAROISSE SAINT-DENIS, transmettant le formulaire du M.A.P.A.Q., et ce, pour la rivière Amyot.
- 90-225 22-05-90 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE PERREAU, maire, VILLE DE CARIGNAN, concernant le 3^e omnium de golf de la ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-226 22-05-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS DES-ROSIERS, président, U.M.Q., concernant la semaine de la municipalité mérite municipal.
- 90-227 23-05-90 Communication par télécopieur de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant le Sommet national sur le développement économique régional.
- 90-228 23-05-90 Lettre de MONSIEUR CARL DUBE, technicien de projets, GAZ METROPOLITAIN, concernant l'installation d'un poste de détente hors terre, dans leur servitude sur le lot P.242 à Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Publications du mois de mai 1990

Info +	vol.XI, no.6 17 avril 1990
Urba	vol.11, no.4 mai 1990
Gazette officielle du Québec	no.17 25 avril 1990
Loisir Rive-Sud	no.61 24 avril 1990
Salmo Salar F.Q.S.A.	vol.13, no.2 printemps, avril 1990
Revue québécoise d'urbanisme	vol.10, no.1 mai 1990
L'informaték	vol.1 hiver 1989-90
Info +	vol.XI, no.7 2 mai 1990
Overview	vol.2, no.1 printemps 1990
Info Forêt	no.10 mars 1990
L'Union	vol.2, no.2 mai 1990
Gazette officielle du Québec	no.18 2 mai 1990
L'autre information	mai 1990
Affaires montréalaises	vol.2, no.10 mai 1990
Muni Express	no.1 et no.4 mai 1990



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Recherches transport	avril 1990
Profits	vol.9, no.4 printemps 1990
Technico Mag	mai 1990
Chantiers	vol.7, no.3 mai 1990
La revue municipale	vol.68, no.5 mai 1990
Gazette officielle du Québec	no.19 9 mai 1990
Construire	vol.5, no.4 mai 1990
Municipalité	mai 1990
L'Itinéraire	vol.5, no.2 mai 1990

POINT 11. AFFAIRES PUBLIQUES

11.1 Herbe à poux

Monsieur Pierre Beauregard, maire d'Otterburn Park, sensibilise les membres du Conseil sur l'importance d'adopter et de faire respecter la réglementation des nuisances concernant les mauvaises herbes et surtout pour éliminer l'herbe à poux.

Dans ce même ordre d'idée la résolution suivante est déposée :

90-06-079

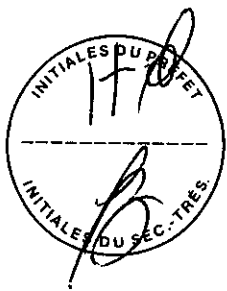
ATTENDU QUE l'herbe à poux constitue un problème particulier dû aux importantes allergies qu'il suscite;

ATTENDU QUE toutes les municipalités possèdent une réglementation de nuisance incluant la coupe des mauvaises herbes;

ATTENDU QUE l'application desdits règlements ne sera efficace que dans la mesure où les principaux intervenants collaborent, dont en particulier, le ministère des Transports du Québec

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon



No de résolution
ou annotation

90-06-079
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU de demander au ministère des Transports du Québec, monsieur Sam Elkas, DE prendre les mesures qui s'imposent, le long des routes provinciales sur notre territoire, afin d'éliminer les mauvaises herbes dont en particulier l'herbe à poux.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. DIVERS

Aucun autre sujet n'est discuté à ce point.

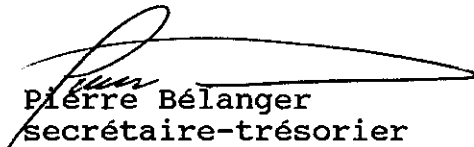
POINT 13. CLOTURE DE LA SEANCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 21 heures 15


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet